

Avis n° 2021/02-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de chimie de Rennes
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

École nationale supérieure de chimie de Rennes

Établissement : Public
Nom d'usage : ENSC Rennes
Académie : Rennes
Sites de l'école : Rennes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'École** mis à jour annuellement sur le site de la CTI.

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/04-06

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de chimie de Rennes,
- Vu le rapport établi par Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI, rapporteure principale), Jean-Richard LLINAS (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Delphine PAOLUCCI (experte auprès de la CTI), Marilo Dolores GURRUCHAGA (experte internationale auprès de la CTI), Mathilde Kerdiles (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en séance plénière du 16 février 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Rennes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2025-2026	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Cet avis est sous réserve de la transmission avant le 15 mai 2021 d'un règlement des études applicable dès la rentrée 2021 et mis en conformité avec R&O notamment s'agissant des modalités de passage en année supérieure, du nombre de semaines de stage en entreprise qui doit être au moins de 14 semaines, de la possibilité pour un élève d'effectuer son redoublement au sein de l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche compétences ;
- Mieux structurer les relations industrielles et les intégrer dans un processus qualité spécifique ;
- Mettre en place des actions afin d'accroître l'appétence des élèves vers les métiers de l'industrie, notamment la production, l'analytique et le contrôle ;
- Mettre en place des actions spécifiques d'accompagnement des élèves permettant d'améliorer le taux d'insertion professionnelle à 6 mois ;
- Développer les interactions entre les élèves et les anciens élèves notamment via l'association des Alumni ;
- Accroître les mobilités entrantes internationales en s'appuyant sur les programmes d'échange ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

L'école établira un **rapport de suivi des recommandations** détaillant le suivi de l'ensemble de ces recommandations. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**, au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement à l'adresse greffe-cti@education.gouv.fr.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué aux diplômés suivants :

	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Rennes	2021	2025-2026

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021.

La présidente
Elisabeth CRÉPON



**Complément d'avis n° 2021/02-03
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de chimie de Rennes
(ENSC Rennes)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'Avis n°2021/02-03 concernant l'École nationale supérieure de chimie de Rennes, portant sur « la transmission avant le 15 mai 2021 d'un règlement des études applicable dès la rentrée 2021 et mis en conformité avec R&O notamment s'agissant des modalités de passage en année supérieure, du nombre de semaines de stage en entreprise qui doit être au moins de 14 semaines, de la possibilité pour un élève d'effectuer son redoublement au sein de l'école ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de chimie de Rennes,
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Véronique LE LANN, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 7 juillet 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de la réserve formulée dans son Avis n° 2021/02-03.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 7 juillet 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON